

Prise de position commune du Gouvernement JU et du Comité AJC :

Considérant la décision du GVT jurassien et du Comité AJC de mener un processus de réflexion commun relatif à la répartition des tâches et des charges entre Etat et communes ;

Considérant que dans ce cadre, il a été financé conjointement une étude ayant pour objectif d'établir un état des lieux de la répartition des tâches et des charges Etat-communes ;

Considérant que cette étude a fait l'objet d'une démarche participative tant auprès des 57 communes jurassiennes que de l'ensemble des services de l'Etat, démarche ayant rencontré l'intérêt tant des communes que des services de l'Etat ;

Considérant que le GVT jurassien et le Comité AJC ont pris connaissance du contenu de l'étude et en saluent la qualité ;

Le GVT jurassien et le Comité AJC :

- constatent que la situation actuelle, dans le domaine de la répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes ainsi qu'en matière de péréquation, est considérée comme étant partiellement insatisfaisante notamment tant sur la manière de collaborer que dans le contenu de la collaboration ;
- constatent qu'aucune mesure simple et immédiate ne peut être mise en œuvre ;
- affirment leur volonté d'étudier et de mettre en œuvre des mesures d'amélioration de leurs relations, notamment dans les domaines suivants :
 - o répartition des charges financières : nécessité du lancement d'un projet visant à mieux faire correspondre, au plan cantonal, le pouvoir de décision ou d'influence et la responsabilité financière, avec des propositions au sujet du financement des éventuels transferts de charges (fiscalité notamment) ;
 - o péréquation financière : nécessité du lancement d'une étude ayant pour but de tirer un bilan du système actuel, en lien avec les éventuelles modifications dans la répartition des charges ;
 - o répartition des tâches et relations directes entre Etat et communes : nécessité d'étudier les propositions ponctuelles issues du rapport et évaluer les possibilités de simplification des interfaces entre services de l'Etat et services communaux (notamment par le biais des nouvelles technologies) ;
- affirment la nécessité d'aborder la question des structures communales et de leur efficacité, de leur nombre, avec une vision à 10 ou 15 ans ;
- chargent le groupe de travail Etat – communes de réaliser d'ici à la fin 2015 le travail préparatoire nécessaire au lancement des projets listés ci-dessus. Il s'agit en particulier de clarifier les points suivants :
 - o organisation de projet
 - o contenu et périmètre du projet
 - o calendrier de réalisation et étapes du projet
 - o financement.